



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

radiologues

Question écrite n° 5406

Texte de la question

Les médecins radiologues ont récemment organisé une journée nationale d'action baptisée « silence radio », qui leur a permis de rappeler la nécessité de prendre en compte des besoins en imagerie médicale de la population. Les médecins radiologues font en effet aujourd'hui face à de multiples difficultés. Ils sont tout d'abord confrontés à une pénurie de manipulateurs. La baisse et le blocage de leur rémunération depuis 1995 représentent par ailleurs un obstacle considérable au financement des équipements, à l'entretien du matériel, au contrôle de la qualité et à l'évolution du personnel des cabinets. Enfin, ils rencontrent de grandes difficultés pour obtenir les autorisations administratives nécessaires aux équipements lourds (IRM, scanner...). Alors que l'Allemagne dispose de seize appareils d'imagerie par résonance magnétique par million d'habitants, que l'Espagne et l'Italie en disposent de huit, la France n'en compte que trois pour le même nombre d'habitants et constitue ainsi le pays européen le plus mal doté en IRM. Ainsi, lorsqu'un médecin prescrit un examen IRM à une femme atteinte d'un cancer, présentant une suspicion de métastase, celle-ci obtiendra un rendez-vous dans un délai pouvant aller de deux à plus de huit semaines (quarante-et-un jours en moyenne) selon les régions et, dans 5 % des cas, aucun rendez-vous ne pourra être fixé. Or, de l'accès aux techniques d'imagerie moderne dépend un diagnostic de qualité et la rapidité de mise en oeuvre d'une prise en charge thérapeutique adaptée. Aussi, M. Pierre Hellier demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de permettre aux médecins radiologues d'exercer sereinement leur profession.

Texte de la réponse

Le retard de la France concernant le taux d'équipement en appareils d'imagerie médicale dans notre pays est en voie d'être comblé. Ainsi, au cours des cinq dernières années, le nombre des appareils d'IRM autorisés a plus que doublé, passant de 174 en janvier 1998 à 416 en janvier 2004, avec une augmentation significative de 50 % depuis décembre 2001, soit 138 nouveaux appareils autorisés en deux ans, faisant suite à la dernière ouverture indiciaire et à la déconcentration de la procédure d'autorisation de ces équipements au niveau des agences régionales d'hospitalisation. Dans le cadre du plan « Hôpital 2007 », la suppression du verrou de la carte sanitaire et des indices de besoins, au profit d'un encadrement reposant sur un schéma régional d'organisation sanitaire rénové, sera effectif dans les prochains mois. Il importe également d'encourager les formules de coopération qui favorisent le décloisonnement entre établissements de santé publics et privés et les professionnels libéraux ainsi que l'utilisation commune des moyens, en particulier humains. S'agissant de la situation démographique des manipulateurs d'électroradiologie médicale, plusieurs pistes d'action sont en cours d'examen, parmi lesquelles le renforcement nécessaire de l'attractivité de la profession auprès des jeunes, l'accompagnement des étudiants manipulateurs par une indemnisation des stages effectués et la revalorisation de la profession, notamment en offrant la possibilité aux manipulateurs d'électroradiologie de réaliser des échographies, la lecture et l'interprétation du signal demeurant de la compétence du médecin.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5406

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3846

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4761